

Mairie d'HEUDICOURT

4 Grand'Rue – 27860 HEUDICOURT

**COMPTE RENDU de la SEANCE
du CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation	20 septembre 2016
Date d’Affichage.....	05 octobre 2016
Nombre de Conseillers	
En exercice	13
Présents	10
Pouvoirs.....	2
Votes exprimés.....	12

L’an deux mil seize, **VENDREDI 30 SEPTEMBRE**, à 19 heures.

Le Conseil Municipal d’HEUDICOURT, légalement convoqué, s’est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves ESTEVE, Maire.

Etaient Présents : M. Yves ESTEVE, Maire, Mme Andrée LECERCLE, & M. Jean-Jacques BOUCHE, Adjoint, Mme Isabelle DELAUNEY, Mme Martine DELAPLACE, M. Richard ASCIAK, M. Georges TERNISIEN, Mme Marie-Paule KARKOSZKA, M. Philippe DAGUET & M. David DAVERTON.
Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : M. Bernard BUISSET, donnant pouvoir à M. Jean-Jacques BOUCHE, 2^{ème} Adjoint.
M. Jean-Claude CLOUET, donnant pouvoir à M. Yves ESTEVE, Maire.

Absents : M. Gino THETIS.

M. Richard ASCIAK a été élu secrétaire de séance.

I - MODIFICATION des STATUTS du SYNDICAT INTERCOMMUNAL des EAUX du VEXIN NORMAND – SIEVN
(Délibération n° 333 - 2016 - 26)

- ♦ Vu l’article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ♦ Considérant que le siège social du SIEVN doit être transféré de la Mairie des Andelys au 5 rue de Penthièvre 27700 Les Andelys ;
- ♦ Considérant que le changement de composition du Syndicat est souhaitable et ramené à un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide :

- ✓ d’approuver la modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux du Vexin Normand ;
- ✓ de nommer : Mme LECERCLE Andrée : déléguée titulaire et M. DAGUET Philippe : délégué suppléant.

II - RENTREE SCOLAIRE 2016-2017

Monsieur le Maire informe que la rentrée des classes s’est bien déroulée. Le regroupement scolaire compte 90 élèves au total, 68 résident à Heudicourt et 22 à Saint Denis le Ferment. La répartition est la suivante :

- ✓ PS/MS : 23 élèves, classe de Madame Francine LA ROCHE
- ✓ GS/CP : 24 élèves, classe de Madame Raphaëlle GARAT
- ✓ CE1/CE2 : 19 élèves, classe de Madame ALLARD
- ✓ CMI/CM2 : 24 élèves, classe de Mme Armelle CLOUET LOERCH.

ATSEM classe de Madame GARAT

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la classe de GS/CP de Madame Garat bénéficie d'une ATSEM le matin.

Cependant, considérant le nombre d'enfants en Grande Section (10) d'une part, et le fait que le CP est une année cruciale pour l'élève car il y débute de manière formelle l'apprentissage de la lecture d'autre part, Madame Garat sollicite la présence de l'ATSEM 4 heures de plus par semaine.

Après discussions, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable. L'agente en poste actuellement sera rémunérée en heures complémentaires.

PPMS

Monsieur le Maire informe que la journée de mise en œuvre des Plans Particuliers de Mise en Sauvegarde (PPMS) se déroulera le Jeudi 13 octobre prochain de 10h à 11h. Il s'agit, grâce à la réalisation de cet exercice, de souligner la nécessité d'un entraînement régulier aux conduites à tenir en cas de risque d'événement majeur.

Monsieur le Maire rappelle que le PPMS est un plan de sauvegarde mis en place dans les établissements scolaires depuis 2002 qui prépare les personnels, les enseignants et les élèves à assurer leur protection lors d'une situation de crise liée à la survenue d'un événement majeur, en appliquant les consignes de sécurité définies par les autorités.

Compte tenu du niveau de la menace sur le territoire national, le scénario retenu cette année est celui d'une mise en protection face à une menace terroriste.

Divers

Un tableau blanc magnétique effaçable, récupéré par Monsieur Philippe BRYJA, a été offert à l'école. L'époux de Madame LA ROCHE a procédé à son installation dans la classe des maternelles. La municipalité remercie vivement Messieurs BRYJA et LA ROCHE.

III - TEMPS d'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES - TAP

Monsieur le Maire informe les Membres présents qu'une subvention s'élevant à 5 310 € a été allouée à la commune dans le cadre du Fonds de soutien au développement des activités périscolaires, pour l'année scolaire 2015/2016.

Une enquête « Bilan » a été adressée aux familles concernées par un ou plusieurs enfants inscrit(s) aux TAP. 24 retours ont été enregistrés sur les 36 envois.

Il en ressort globalement ce qui suit :

- ✓ Les activités proposées sont « plutôt satisfaisantes » à « tout à fait satisfaisantes » ;
- ✓ La fatigue et la découverte sont les impacts principaux que cette nouvelle organisation opère sur les enfants ;
- ✓ Les activités sportives et créatives sont les mieux appréciées ;
- ✓ Quelques enfants (un tiers) ont émis le désir de poursuivre une activité découverte lors des TAP, en dehors de l'école ;
- ✓ La majorité des parents a émis le souhait de réinscrire son(ses) enfant(s).

Depuis la rentrée 2016, 35 enfants sont inscrits et participent aux TAP.

Monsieur le Maire précise que Madame Marie-Paule KARKOSZKA intervient chaque Lundi aux TAP pour faire des jeux de société.

IV - COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CANTON d'ETRÉPAGNY

Monsieur le Maire informe qu'une réunion s'est tenue le 29 septembre à la Communauté de Communes d'Etrépagny.

Au cours de celle-ci, ont été votés les nouveaux statuts de la CCC d'Etrépagny, suite à la nouvelle Communauté de Communes issue de la fusion de la CC Gisors-Epte-Lévrière et la CC du Canton d'Etrépagny, à compter du 1^{er} Janvier 2017.

En ce qui concerne l'urbanisme (Instruction du Droit des Sols), les demandes sont actuellement instruites par la Communauté de Communes des Andelys (CCAE). A compter du 1^{er} Janvier 2017, la compétence sera transférée à la Ville de Gisors.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe qu'une réunion de restitution dans le cadre de la Fusion entre les 2 Communautés de Communes se tiendra à la salle des fêtes de Bézu Saint-Eloi Jeudi 10 novembre prochain.

V - CONTRÔLE URSSAF

Monsieur le Maire informe qu'une vérification, sur pièces, de l'application des législations de sécurité sociale, d'assurance chômage et de garantie des salaires a été effectuée par l'URSSAF sur la période du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2014.

Documents consultés :

- ✓ Questionnaire contrôle sur pièces
- ✓ Bulletins de salaire
- ✓ Fiches individuelles
- ✓ DADS et Tableaux récapitulatifs annuels
- ✓ Compte Administratif et pièces comptables (Grand Livre – Comptes de charges de la classe 6).

Aucune irrégularité n'a été relevée au vu des documents consultés.

VI - TRAVAUX**SIEGE**

- ✓ **Rue des Perruquiers**
Les travaux d'enfouissement des réseaux sont terminés. Les poteaux téléphoniques seront retirés en Octobre.
- ✓ **2017**
La réunion de pré-programmation des travaux à retenir pour 2017 se tiendra Lundi 10 octobre prochain.
L'estimation pour l'enfouissement des réseaux d'une partie de la rue des Boissières s'élève à 34 666,67 € part communale, pour un montant total de travaux s'élevant à 113 000 €.
L'estimation pour l'Eclairage Public isolé 6 rue de Marquebeuf, s'élève à 500 € part communale, pour un montant total de travaux s'élevant à 1 500 €.

Cimetière (Délibération n° 333 - 2016 - 27)

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le Règlement de l'espace cinéraire et du Jardin du Souvenir ;
- ✓ Arrête les tarifs comme suit :

	Tarifs au 1 ^{er} octobre 2016
Concession caverne 25 ans	140 €
Concession caverne 50 ans	275 €
Caverne	700 €

Le Conseil Municipal décide d'acheter un Livre du Souvenir sans pied avec des plaques.

Il est demandé à Monsieur le Maire de faire établir un devis relatif à l'aménagement d'allées supplémentaires dans le cimetière nouvellement créé.

Abri bus rue Saint Sulpice

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental de l'Eure, dans sa séance du 12/0/2016, a décidé d'allouer à la commune une aide financière de 3 021 €, soit 40 % du montant HT des travaux.

L'ordre de service a été donné aux trois entreprises chargées de réaliser ces travaux.

Ralentisseurs

- ✓ **Rue des Pérelles**
La demande de subvention du ralentisseur trapézoïdal sera étudiée par le Conseil Départemental lors de la séance d'Octobre.
- ✓ **Rue des Gilles (face au 39)**
Il est décidé de ne pas le déplacer.

Aménagements paysagers : divers devis sont à demander

- 1) Calvaire route de Longchamps
Enlèvement de l'arbre mort et plantation d'une haie d'une hauteur de 1m à 1m20.
- 2) Calvaire La Folie
Enlèvement du tilleul et de la souche et plantation d'une haie d'une hauteur de 1m à 1m20.
- 3) Rue du Moulin à Vent
Dans l'espace devant le n° 14 de la rue du Moulin à Vent, compléter en terre et gazon.
- 4) Rue Bourgeoise
Gravillonnage à revoir devant le numéro 8.
- 5) Rue du Clos Potard
Aménager un trottoir gravillonné à l'extrémité Nord (Emplacement Réservé n° 2).

Communauté de Communes d'Etrépagny

Il est à nouveau évoqué la dégradation des voies communales. Un rendez-vous sera pris avec les responsables.

Allée Cathédrale (devant le Château)

L'Association « Gothique Frémessant » a obtenu le 1^{er} prix « Allées d'arbres » de la Société pour la Protection de l'Esthétique et des Paysages de la France.

Monsieur le Maire informe que la Journée Européenne des allées d'arbres a été fixée au Jeudi 20 octobre.

Une exposition, par l'apposition de toiles plastifiées disposées de part et d'autre de l'Allée (3 de chaque côté) est prévue à cette occasion. La fabrication de ces toiles sera prise en charge, par moitié, par la Mairie et la Communauté de Communes du Canton d'Etrépagny et l'installation par la Communauté de Communes du Canton d'Etrépagny.

Une manifestation se déroulera à Heudicourt de 17h à 19h et sera clôturée par le verre de l'amitié offert par la Mairie.

Accès PMR

Suite à la visite de la DDTM des Andelys, il est décidé de faire établir des devis relatifs aux aménagements à réaliser afin de se mettre en conformité avec les normes pour les accès aux Personnes à Mobilité Réduite.

VII - CONTRATS d'ASSURANCE des RISQUES STATUTAIRES (Délibération n° 333 - 2016 - 28)

Monsieur le Maire expose :

- ✓ l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- ✓ que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le Conseil Municipal, après délibérations,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide, à l'unanimité :

Article unique : La Commune charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- ✓ Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité-paternité-adoption ;
- ✓ Agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie grave, maternité-paternité-adoption, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules. Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- ✓ Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2018.
- ✓ Régime du contrat : capitalisation.

VIII - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture des différents courriers parvenus en Mairie depuis la dernière réunion, à savoir :

- ♦ Courrier du Conseil Général de l'Eure en date du 13/09/2016 informant la commune que la Commission permanente chargée de répartir la dotation du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle pour l'année 2016 a décidé d'allouer à la commune la somme de 26 803 € en sa qualité de commune défavorisée.
- ♦ Courrier de la Préfecture de l'Eure, en date du 29/09/2016, relatif au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), s'élevant à 12 303 € pour la commune, exercice 2016.
- ♦ Mail de la DDFIP de l'Eure, en date du 22/07/2016, informant la commune que Madame Agnès JANIN, actuellement en fonction en qualité de Chef de Poste du Centre des Finances Publiques de Gisors-Etrépagny, sera remplacée par Monsieur Jean-François COLLET à partir du 1^{er} septembre 2016.
- ♦ Mail de Madame Agnès JANIN, en date du 29/08/2016, remerciant élus et secrétaires pour les échanges fructueux entretenus et souhaitant à tous beaucoup de réussite dans les projets personnels et professionnels.
- ♦ Remerciements du RASED pour la subvention allouée par la commune en 2016.
- ♦ Courriers de la Préfecture de l'Eure et du Conseil Départemental de l'Eure, relatifs aux aides financières du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) pour les opérations de sécurisation des espaces scolaires.
- ♦ Il est demandé à Monsieur le Maire de faire élaguer la haie car elle gêne la visibilité du panneau « Rappel STOP » rue Saint Sauveur.
- ♦ Il est demandé à Monsieur le Maire d'adresser un courrier aux habitants des 6 rue des Gilles et 22 Grand'Rue afin qu'ils taillent leur haie.
- ♦ Afin de libérer de l'espace aux abords de la Mairie et de le réserver aux visiteurs, il sera demandé aux trois enseignantes de stationner leur véhicule près du Monument aux Morts.
- ♦ Une demande de réflexion concernant l'aménagement d'un terrain de sport a été faite.

- ♦ Des pommes et des feuilles ont été déposées dans la poubelle du cimetière.
- ♦ Rapport 2015 du SIEVN.
- ♦ Rapport d'Activités 2015 du SIEGE.

La séance est levée à 21h45.

**Le Maire,
Yves ESTEVE**